

Critères de sélection du Marché de Noël de Montebello

Notre vision est de créer une expérience unique et mémorable pour nos visiteurs, en mettant de l'avant des produits artisanaux exceptionnels et en promouvant les talents de nos exposants. Nous croyons fermement que chaque visiteur doit avoir l'occasion de découvrir des trésors uniques à chaque kiosque, ce qui les incitera à parcourir l'ensemble du marché.

En mettant l'accent sur l'authenticité et la diversité des produits, nous visons à faire du Marché de Noël de Montebello une destination incontournable qui célèbre non seulement les produits mais aussi les artisans et producteurs derrière eux. Chaque critère de sélection a été soigneusement conçu pour garantir que nos exposants contribuent à cette vision, offrant ainsi aux visiteurs une riche variété de découvertes et de délices tout au long de leur visite.

Critères de sélection des artisans du Marché de Noël de Montebello

Nous sommes ravis de vous présenter les critères de sélection pour les artisans et producteurs souhaitant participer au Marché de Noël de Montebello. Notre objectif est de créer une expérience authentique et variée pour nos visiteurs, en mettant de l'avant des produits artisanaux de qualité.

Critères de Sélection :

1. Producteurs et artisans uniquement :

Nous acceptons uniquement les producteurs et artisans qui créent et fabriquent eux-mêmes leurs produits. Aucune revente n'est autorisée.

2. Priorité aux artisans et producteurs de l'Outaouais :

Nous accordons une priorité particulière aux artisans et producteurs de la région de l'Outaouais pour promouvoir les talents locaux. Si nous n'avons pas reçu d'application de producteurs ou artisans de l'Outaouais avec un produit spécifique, nous nous réservons le droit d'accueillir des artisans et producteurs d'autres régions pour assurer une variété et une richesse de produits.

3. Éviter la redondance :

Une quantité limitée de producteurs et artisans ayant des produits similaires sera acceptée, ce nombre pouvant varier entre 1 et 3 artisans/producteurs par type de produit.

De plus, nous n'accepterons pas d'artisans ou de producteurs ayant une gamme de produits similaire aux boutiques ayant pignon sur rue à Montebello et sans limiter la généralité de ce qui précède, les catégories suivantes :

Sont exclues :

Produit entièrement fait de laine
Chocolats
Certaines pâtisseries fines (tels macarons, gâteaux anniversaires, etc.)
Produits et cosmétiques à la lavande
Savons en tout genre
Fromages de lait de vache
Certains produits de boucherie tels que pièces de viande, ragoût, etc.
Poterie
Produits en bois tels que rasoirs, planches à découper, jouets, etc.
Bières de microbrasserie

4. **Marchands de Montebello :**

Nous n'acceptons pas les commerçants ayant pignon sur rue à Montebello à exposer au Marché de Noël de Montebello, à l'exception des producteurs et restaurateurs proposant une offre de restauration différente de celle déjà disponible dans la municipalité. Cette mesure a été adoptée afin de garantir une offre de restauration riche et variée. La vision du comité organisateur du Marché de Noël est d'encourager les visiteurs à découvrir l'entière du village, dans l'espoir que, à long terme, les festivités se déploient à travers toute la municipalité.

5. **Producteurs Alimentaires et Kiosques Extérieurs :**

Les producteurs alimentaires qui louent des kiosques extérieurs doivent offrir des plats prêts à manger sur le site. Sinon, leur candidature pourrait ne pas être retenue l'année suivante.

6. **Droits du Comité de Sélection :**

Le comité de sélection du Marché de Noël se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute application, étant un événement financé majoritairement par des partenaires privés.

7. **Gestion et Comportement :**

Le Marché de Noël de Montebello est entièrement géré par des bénévoles. Aucun harcèlement ne sera toléré.

8. **Renouvellement de Participation :**

L'acceptation d'un artisan ou d'un producteur une année ne garantit pas son acceptation l'année suivante. Chaque candidature sera évaluée individuellement chaque année. De plus, une rotation est favorisée afin de permettre la diversité et de soutenir l'intérêt des visiteurs qui viennent tous les ans. Nous nous réservons ainsi l'opportunité de refuser une application parce que le marchand a été présents plusieurs années.

9. Qualité et Quantité des Produits Proposés :

Nous privilégions les exposants offrant des produits de haute qualité et une gamme diversifiée. La quantité et la variété des produits proposés sont également prises en compte pour assurer une expérience enrichissante pour nos visiteurs. Un artisan ou producteur peut être retenu, mais le comité se réserve le droit de refuser certains de ses produits.

10. Présentation du Dossier :

Une belle présentation du dossier de candidature, incluant des descriptions détaillées des produits, des photos de haute qualité, et toute information pertinente sur les méthodes de production et les matériaux utilisés, est essentielle pour évaluer la candidature.

11. Réputation

Les candidats doivent avoir une réputation positive et être en bon standing dans leur communauté et leur secteur d'activité. Les références et témoignages peuvent être pris en compte pour évaluer ce critère.

12. Engagement envers les Valeurs du Marché :

Les exposants doivent démontrer un engagement envers les valeurs du Marché de Noël de Montebello, telles que l'authenticité, la durabilité, et le soutien à l'économie locale. Une compréhension et une adhésion à notre vision et à nos objectifs sont essentielles.

Nous croyons fermement en l'importance de soutenir et de promouvoir les talents locaux. Si vous partagez cette vision et que vous répondez à nos critères de sélection, nous serions enchantés de vous accueillir au Marché de Noël de Montebello.

Mot de la part de la municipalité de Montebello :

À l'exception du territoire destiné au Marché de Noël et selon les règles et critères adoptés par ce dernier sur ce-dit territoire, il est interdit de faire de la vente au détail de quelque produit que ce ne soit ni d'installer de chapiteau à cet effet sans avoir un permis de la municipalité, lesquels sont restreints à des cas particuliers et exceptionnels.